



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 2 Octobre 2020**

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, QUEAU Karen, TRESSEL Angélique.

Pouvoirs :

Mathieu PLAUD donne pouvoir à Christian LEMEE

Karen QUEAU est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Ordre du Jour :

- 1) Tarifs 2021 : location des salles communales
- 2) Bornes incendie
- 3) Equipement informatique
- 4) Programme de sécurisation routière centre bourg
- 5) Financement des travaux de l'église
- 6) Informations au conseil municipal
 - a. Repas du CCAS
 - b. Masques de protection COVID avec l'usine invisible
 - c. Divers

Approbation du compte-rendu de séance du 4 septembre 2020

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : la désignation d'un délégué et d'un suppléant pour l'eau et l'assainissement et pour les déchets au sein de Redon Agglomération.

1- Tarifs 2021 : location des salles communales

Le maire propose de délibérer sur les tarifs de location des salles communales : salle des Mitaüs, salle de la cantine, salle polyvalente. Depuis 2020, la commune règle la redevance des ordures ménagères sur ces salles. Le coût par location est estimé à 33€, par conséquent, le coût de la location 2021 est augmentée de 30€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs 2021 suivants :

SALLES	THEHILLAC	EXTERIEUR
Mitaüs		
Journée (10h-1h)	150,00	200,00
Week-end	240,00	290,00
Vin d'honneur	90,00	115,00
Cuisine	50,00	65,00
Vaisselle	20,00	30,00
Caution	200,00	250,00
Caution ménage	75,00	75,00
Gérant restaurant journée	110,00	
Personnel communal journée	110,00	
Cantine		
Journée (10h-1h)	180,00	230,00
Week-end	270,00	340,00
Vin d'honneur	90,00	115,00
Cuisine	50,00	65,00
Vaisselle	20,00	30,00
Caution	200,00	300,00
Caution ménage	75,00	75,00
Gérant restaurant journée	140,00	
Personnel communal journée	140,00	
Salle polyvalente		
Journée (10h-1h)	180,00	Non loué
Association	Gratuit	Non loué
Caution	500,00	

Corentin BOUGRO rejoint la séance.

2- Bornes incendie

Mikaël MUROS LE ROUZIC fait un état des lieux des bornes à incendie sur la commune et rappelle qu'il s'agit d'une compétence communale quant à l'entretien et leur bon fonctionnement. Un inventaire a été réalisé par Véolia et transmis au SDISS du Morbihan. Il apparaît que plusieurs bornes n'ont pas ou peu de débit, puisqu'elles sont en bout de réseau, et huit d'entre elles sont vétustes.

Il propose un plan pluriannuel afin de remplacer les bornes à incendie hors service et présente un devis de Véolia de 2 814,26€ TTC par borne mise en place. Il propose également de conventionner pour un contrat d'entretien.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de remplacer deux bornes à incendie par an, une borne à Cranhouët et une borne « rue Saint-Michel » pour l'année 2020,
- d'adhérer à un contrat d'entretien révisable tous les ans,
- d'autoriser le maire à signer les devis et le contrat d'entretien.

3- Equipement informatique

Cyrille LE SOLLIEC LELEU fait un point sur la réunion qui s'est déroulée en septembre avec le service informatique/communication de Redon Agglomération concernant le site internet, la téléphonie et l'informatique.

Il propose au conseil municipal un appel d'offre contenant 4 parties : le matériel informatique, les logiciels, la maintenance et la formation. L'équipement informatique proposé comprend : l'ordinateur du secrétariat de mairie avec un double écran ainsi qu'une sauvegarde externe, une imprimante pour les documents d'état civil nécessitant une encre spéciale, deux ordinateurs portables.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de changer le matériel informatique,
- autorise une consultation avec plusieurs entreprises.

4- Programme de sécurisation routière centre bourg

Mikaël MUROS LE ROUZIC présente au conseil municipal, les propositions de la commission « voirie-sécurité routière » sur l'aménagement « rue du Bout de Ville » et « rue de l'école » afin de sécuriser l'usager et de faire ralentir la vitesse. Il s'agit d'un aménagement de pistes cyclables, d'éléments paysagers et d'une bande rugueuse de couleur au milieu de la route.

Le conseil municipal, valide cette zone test sur l'aménagement de cette route et de monter un dossier de subvention avec plans et devis. Le but étant à moyen terme de sécuriser les routes de l'agglomération.

En parallèle, une réflexion est en cours pour aménager la « rue du Cormier », la « rue de la Barre » et la « rue Saint-Michel ».

5- Financement des travaux de l'église

Le maire rappelle aux conseillers que les travaux de l'église sont en grande partie financés par les subventions, toutefois, dans son plan de financement, il est prévu la réalisation d'un emprunt.

Afin de laisser la possibilité de réaliser d'autres investissements sur 2021, la commission « finances » propose de réaliser un emprunt de 80 000€ à moyen ou long terme. Par ailleurs, pour pouvoir payer les entreprises sans attendre le versement de subvention, il est proposé de réaliser un prêt à court terme (24 mois maximum) de 80 000€ qui sera remboursé progressivement.

Le maire propose de consulter trois banques : Crédit Agricole, Caisse des Dépôts et Consignation et Crédit Mutuel de Bretagne.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de réaliser un emprunt de 80 000€ à moyen ou long terme,
- décide de réaliser un prêt de 80 000€ à court terme,
- autorise le maire à consulter les trois banques nommées ci-dessus.

6- Désignation de délégués et suppléants à Redon Agglomération

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Pour l'assainissement : Mikaël MUROS LE ROUZIC, titulaire,
 Thierry PELLETIER, suppléant

Pour les déchets : Gilles HAUROGNE, titulaire
 Christian LEMEE, suppléant

7- Informations au conseil municipal

a. Repas du CCAS

Lors de la séance du 12 septembre dernier, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont décidé de ne pas organiser cette année le repas des 65 ans et plus, en raison des risques sanitaires.

Une réflexion est en cours pour rattacher le CCAS au conseil municipal.

b. Masques de protection COVID avec l'usine invisible

La commune a distribué aux habitants des masques tissus réalisés par l'association « l'usine invisible » ce qui représente un coût de 3 112,72€ TTC.

c. Les mulots

L'association « Les mulots » propose à nouveau cette année des ateliers informatiques en direction des personnes de 60 ans et plus possédant quelques notions informatiques afin d'être plus autonome dans les démarches administratives sur internet. Ces ateliers de 2 heures se dérouleront sur la commune à la salle de la cantine. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la mairie au 02.99.90.23.79, le groupe sera composé de 6 personnes maximum.

d. Mission Locale

C'est une association qui s'occupe des jeunes de 18 à 25 ans non scolarisés, non en formation et non actifs. Une conférence a été donnée par Christophe MOREAU sur ces jeunes isolés et non connus par la mission locale que l'on appelle « les invisibles ». Des ateliers ont été menés pour aider à repérer ces jeunes isolés.

Chaque commune a un élu référent, sur Théhillac, il s'agit de Françoise JOGUET.

e. Doyenné de La Roche-Bernard

Le père Etienne BAKISSI est passé en mairie afin de se renseigner sur le déroulement des travaux et la possibilité de réaliser des messes dans l'église. Il a également annoncé l'arrivée d'un deuxième prêtre sur le diocèse de La Roche-Bernard en la personne du père Francis VITOLEY.

f. Logement communal

Les nouveaux locataires du logement au « 1 rue de l'Eglise » rentrent dans la location le 3 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 novembre 2020 à 19h30.